



Déclaration des élu.e.s CGT
Retraites : stoppons le projet de régression sociale
Non au système universel par points
Oui à un vrai droit à la retraite

Le 25 novembre 2019

Mesdames et Messieurs, les conseiller-e-s régionaux représentant l'Autorité territoriale, nous vous interpellons à l'occasion de ce CTP concernant le projet Macron/Delevoye **de la retraite universelle par points** dont l'objectif n'est que comptable : faire baisser la part du PIB (13,8 %) consacré aux retraites tout favorisant la privatisation et les retraites par capitalisation.

De 1993 à 2014, ce qu'ils appellent les réformes n'ont fait que reculer nos droits à la retraite. L'effet de ces mesures prévues par le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) ferait passer la pension nette moyenne de 66% du revenu d'activité net moyen (2014) à une fourchette entre 45% et 55% en 2060. L'ensemble des prévisions prévoit une baisse du niveau des retraites de 20 à 30% par rapport au revenu d'activité à cet horizon et ce, malgré un recul annoncé de l'âge moyen de départ en retraite à 64 ans en 2040. Les points acquis pendant la vie professionnelle ne garantiront pas un niveau de pension suffisant et augmenteront les inégalités entre salariés.

Ce n'est pas acceptable !

Dans sa séance du 31 mai 2019, le COR établit que l'application des règles du privé dans les régimes de fonctionnaires aurait pour conséquence un fort recul du niveau des retraites pour les agents aux carrières incomplètes (**majoritairement pour les femmes**), pour les agents subissant la pénibilité (« service actif »), et pour les agents ayant le niveau de primes le plus faible, dont massivement les enseignants et les agents des plus petites collectivités locales.

Ainsi, quelles que soient les évolutions envisagées par le gouvernement, la CGT refusera de déconnecter le régime de retraite des fonctionnaires du statut général. Pour la CGT, l'objectif du système de retraite pour l'ensemble du monde du travail est un taux de remplacement de 75% à 60 ans pour une carrière complète.

La CGT milite pour une reconnaissance de la pénibilité dans la Fonction publique et dans la Collectivité, avec l'objectif d'une réparation fondée de manière plus transparente, et l'objectif d'une meilleure liaison entre prévention et réparation. Par ailleurs, la CGT revendique des améliorations dans le minimum garanti (MG), tout comme l'intégration de primes dans le traitement indiciaire et l'extinction du Régime de Retraite additionnelle de la Fonction publique. Enfin, la CGT demande le rétablissement de la bonification d'un an par enfant et la proratisation des 25 meilleures années pour le calcul du salaire annuel moyen des polypensionnés privé-public.

Par conséquent, nous vous appelons, Mesdames et Messieurs, les conseiller-e-s régionaux comme l'ensemble des salariés et les citoyens de ce pays, à défendre partout en Occitanie **notre système de retraite solidaire** dès le 5 décembre 2019.

Les élus.es CGT au Comité Technique Paritaire